



# Projet académique 2018 - 2021



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

[www.ac-reims.fr](http://www.ac-reims.fr)



Académie de Reims  
**Projet**  
**académique**  
2018 - 2021



# SOMMAIRE

<b>Mot de la rectrice</b>	<b>4</b>
<b>Chiffres clés</b>	<b>6</b>
<b>Axe 1 : Assurer les conditions d'une école accueillante</b>	<b>8</b>
<b>Objectif 1</b> : Accueillir tous les élèves avec bienveillance et porter une attention particulière à ceux qui en ont le plus besoin	<b>10</b>
<b>Objectif 2</b> : Installer un environnement scolaire serein	<b>11</b>
<b>Objectif 3</b> : Adapter les parcours pour que chacun y trouve ou retrouve sa place	<b>12</b>
<b>Axe 2 : Faire réussir tous les élèves en reconnaissant la diversité des excellences</b>	<b>14</b>
<b>Objectif 4</b> : Permettre à chaque élève d'accéder à la maîtrise des savoirs garantissant la réussite de sa scolarité tout au long de son parcours	<b>16</b>
<b>Objectif 5</b> : Construire des modalités pédagogiques adaptées aux besoins des élèves	<b>17</b>
<b>Objectif 6</b> : Valoriser les talents et répondre aux aspirations des élèves par la diversité des parcours	<b>18</b>
<b>Axe 3 : Promouvoir l'action collective par la formation, l'innovation et la coopération</b>	<b>20</b>
<b>Objectif 7</b> : Renforcer la professionnalisation, valoriser les compétences et faire confiance aux acteurs	<b>22</b>
<b>Objectif 8</b> : Encourager l'innovation et la créativité pédagogiques	<b>23</b>
<b>Objectif 9</b> : Favoriser les coopérations internes et externes	<b>24</b>
<b>Glossaire</b>	<b>26</b>

## MOT DE LA RECTRICE



Inauguration GRETA Sud Champagne, centre des congrès de l'Aube

**« Le rêve d'une humanité nouvelle ne peut partout commencer que dans une salle de classe. »**

Jean Guéhenno, *Sur le chemin des Hommes.*

Cette exigence humaniste que porte l'École républicaine est celle qui anime l'académie de Reims et rassemble tous ses acteurs, parents, pédagogues, personnels d'encadrement et services académiques.

Nous partageons la volonté et la responsabilité d'aider chaque élève à se construire, à développer ses pleines capacités, à prendre conscience de ses forces et de ses talents, à devenir un adulte éclairé, curieux, responsable, respectueux de son environnement, apte à s'insérer dans la société et à y faire vivre les valeurs de la République. C'est là notre mission et notre défi.

Pour fédérer les énergies et trouver sa cohérence, notre action doit avoir une assise commune : ce nouveau projet académique pour la période 2018-2021 s'inscrit dans la continuité de l'action engagée par le précédent projet. Il a mobilisé dix groupes de travail pluricatégoriels issus de tout le territoire champardennais. Cette réflexion collégiale a mis en exergue les forces indéniables de notre académie, ses spécificités et des axes de progrès permettant de dessiner les priorités sur lesquelles porter notre effort collectif.

Nos choix stratégiques, en lien avec la politique menée par la Région académique, déclinent les orientations nationales, en les adaptant au profil particulier de notre territoire qui accueille une proportion plus élevée qu'ailleurs de publics fragiles, compte trente réseaux d'éducation prioritaire et présente de larges zones rurales aux caractéristiques économiques très contrastées. Ce constat souligne, s'il en était besoin, l'impérieux devoir qui nous incombe de lutter contre les déterminismes sociaux et de renforcer notre action en faveur de l'égalité des chances.

Cultiver chez l'élève l'estime de soi, le respect d'autrui et la confiance en l'avenir, créer des conditions d'accueil sereines et propices aux apprentissages, faire de l'école, du collège ou du lycée un lieu de partage et de travail où chacun puisse trouver sa place, est le préalable indispensable à la réussite de tous. Ajuster les gestes professionnels et les modalités pédagogiques aux besoins identifiés des élèves afin de permettre à chacun d'entrer dans les apprentissages fondamentaux, d'aller le plus loin possible dans la maîtrise des compétences et des connaissances nécessaires à la réussite de son parcours, est l'une des tâches les plus ardues mais les plus essentielles du métier d'enseignant. Un travail considérable a été mené en ce sens par les équipes pédagogiques, travail qu'il faut poursuivre, étendre et renforcer. L'académie entend mobiliser tous les acteurs afin d'accompagner chaque élève dans l'élaboration de son projet tout au long de son cursus et dans la connaissance précise des parcours de formation possibles, de lever les obstacles liés à l'origine sociale et de mener chacun à la réussite. Un effort particulier sera porté sur la voie professionnelle dont il s'agit de faire connaître et reconnaître les atouts et la valeur.

Assurer aux personnels des conditions de travail sereines et leur proposer des formations de qualité adaptées à leurs besoins sont les conditions essentielles de leur épanouissement professionnel. Je m'engage à ce que chaque acteur de notre École soit soutenu dans ses missions et accompagné à toutes les étapes de sa carrière.

Ce projet académique s'adresse à tous, élèves et leur famille, personnels enseignants, personnels non enseignants, personnels d'encadrement. Il fixe le cap, précise les objectifs mais n'entend pas imposer d'itinéraire : il appartient aux équipes de se l'approprier, de définir les stratégies et les actions adaptées aux problématiques locales. C'est ici le rôle déterminant des directeurs d'école, des principaux de collèges, des proviseurs de lycées qui, dans le cadre de leur autonomie, conduisent la mise en œuvre de la politique académique, fixent les priorités pour leur établissement, insufflent l'élan nécessaire et accompagnent les initiatives de leurs équipes. Je tiens à souligner le caractère fondamental, complexe et essentiel de l'action menée au quotidien par chaque enseignant. C'est, rappelons-le, au cœur de la classe que tout se joue ; par l'exemple qu'il incarne, par le savoir-faire professionnel qu'il met au service de ses élèves, par le regard bienveillant qu'il porte sur chacun d'eux, il est la cheville ouvrière du projet que nous portons.

Les groupes pluricatégoriels à l'origine de ce projet académique ont vocation à poursuivre leur travail, à nourrir la réflexion commune des résultats de la recherche et des expériences innovantes menées sur le terrain qu'il s'agit de diffuser et de mutualiser. C'est ce dialogue permanent entre équipes éducatives, cadres intermédiaires et services académiques qui, en enrichissant mutuellement les expertises, fera véritablement vivre ce projet académique.

***Je sais l'engagement de chacun au service de nos élèves ; j'ai pleine confiance en la capacité des équipes à coordonner leur action pour atteindre nos objectifs ambitieux mais nécessaires. Je veillerai à mobiliser toutes les énergies, en particulier des corps d'inspection, pour accompagner activement la mise en œuvre de ce projet afin qu'ensemble, nous construisions l'École de la confiance, un lieu de réussite où s'incarnent les valeurs que nous partageons.***

**Hélène Insel,**

Rectrice de l'académie de Reims,  
Chancelière des Universités



# CHIFFRES CLÉS

## Population scolaire à la rentrée 2017-2018



**128 376**

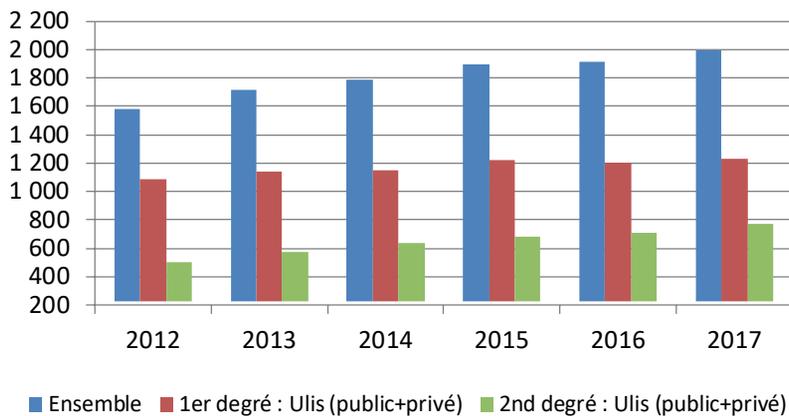
élèves dans le 1er degré, dont **9,7 %** dans le privé sous contrat



**113 885**

élèves dans le 2nd degré, dont **17,8 %** dans le privé sous contrat

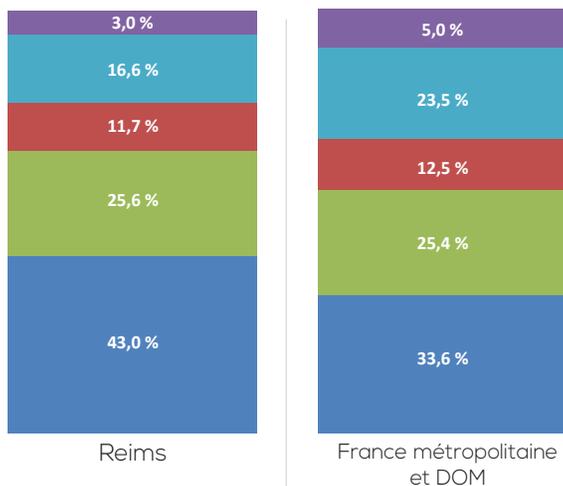
### Évolution (en nombre) des effectifs des Ulis



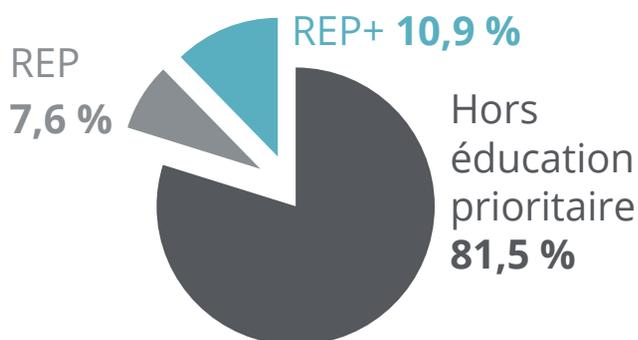
■ Ensemble ■ 1er degré : Ulis (public+privé) ■ 2nd degré : Ulis (public+privé)

### Répartition des élèves du second degré (EREA compris) selon l'origine sociale (en pourcentage)

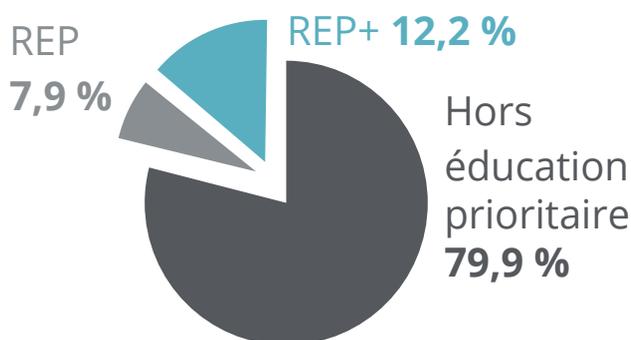
■ Défavorisée ■ Moyenne ■ Favorisée ■ Très Favorisée ■ Non Renseignée



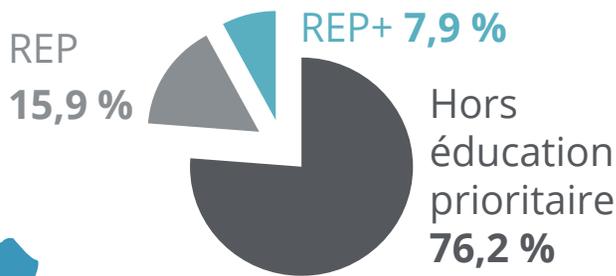
### Proportion d'écoliers scolarisés en REP et REP+ académie de Reims



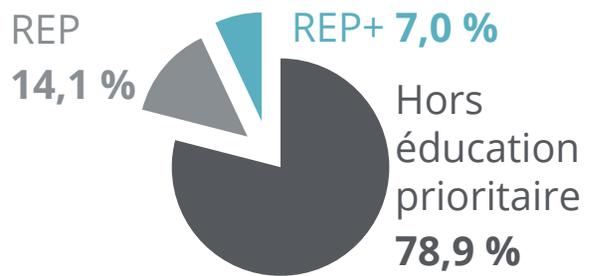
### Proportion d'écoliers scolarisés en REP et REP+ France métropolitaine et DOM



Proportion de collégiens scolarisés en REP et REP+ académie de Reims



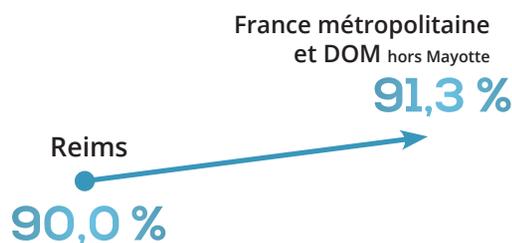
Proportion de collégiens scolarisés en REP et REP+ France métropolitaine et DOM



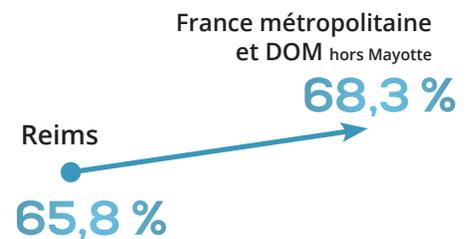
Taux de passage 2016 post 3ème (public et privé)

Destination (Passage)	Académie	France
Redoublement	1,7 %	2,1 %
2nde GT	61,8 %	65,5 %
2nde PRO	21,3 %	19,3 %
2nde CAP	4,2 %	3,7 %
Agriculture	3,9 %	3,3 %
Apprentissage	4,0 %	2,0 %
Autres situations	3,1 %	4,1 %

Taux d'accès à un baccalauréat général ou technologique des élèves de seconde générale et technologique (public et privé) - 2016

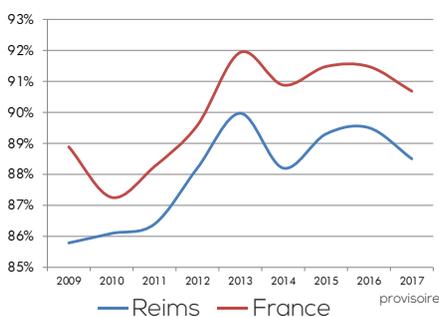


Taux d'accès au baccalauréat professionnel des élèves de seconde professionnelle par la voie scolaire (public et privé) - 2016

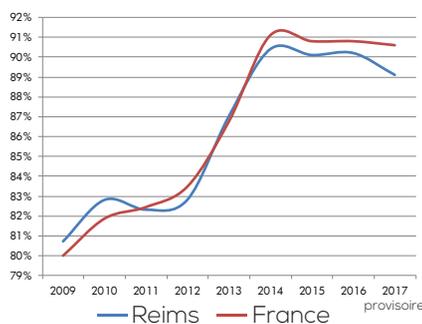


Taux de réussite au baccalauréat

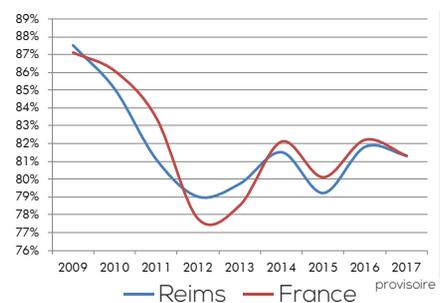
Voie générale



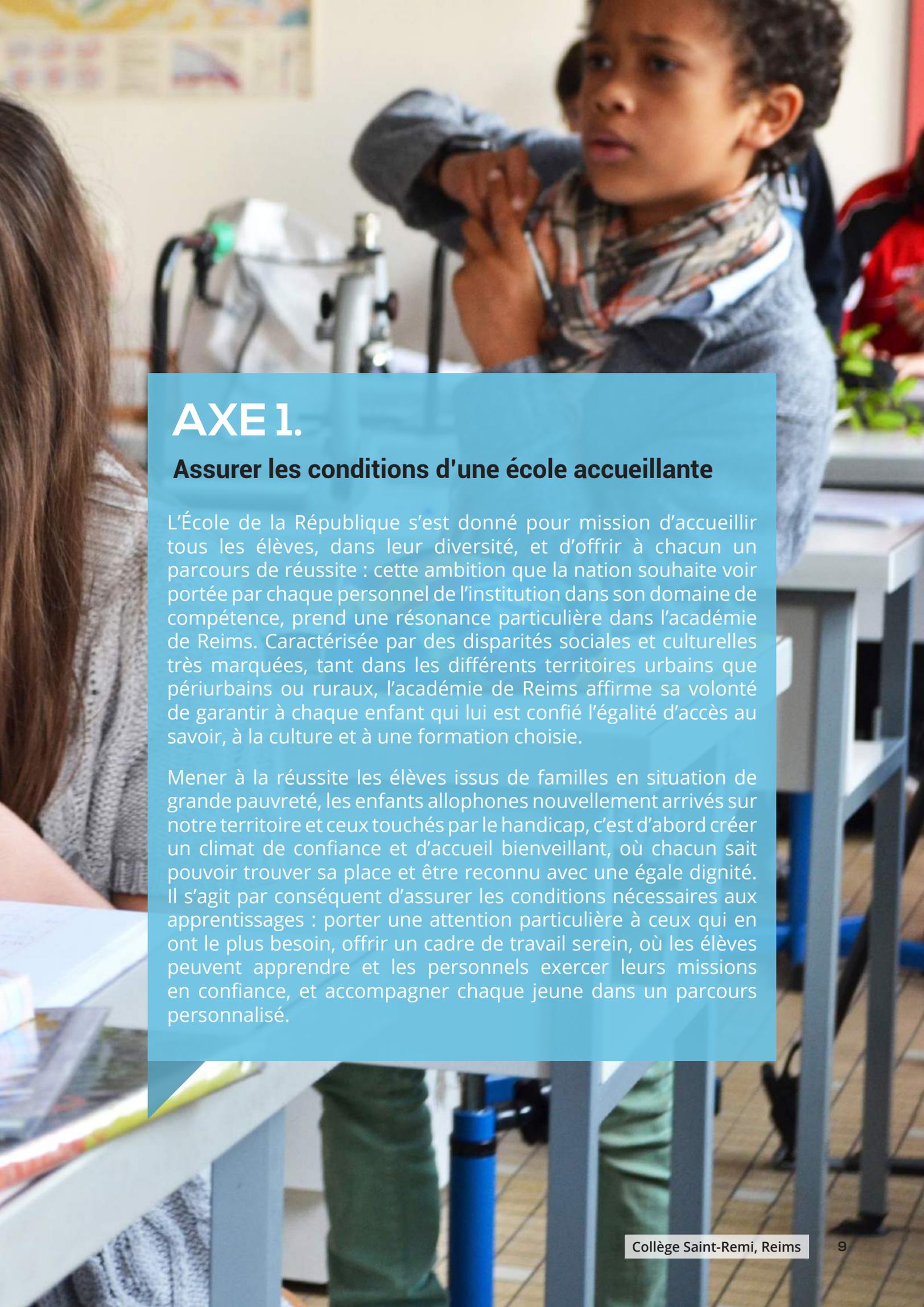
Voie technologique



Voie professionnelle







## AXE 1.

### **Assurer les conditions d'une école accueillante**

L'École de la République s'est donné pour mission d'accueillir tous les élèves, dans leur diversité, et d'offrir à chacun un parcours de réussite : cette ambition que la nation souhaite voir portée par chaque personnel de l'institution dans son domaine de compétence, prend une résonance particulière dans l'académie de Reims. Caractérisée par des disparités sociales et culturelles très marquées, tant dans les différents territoires urbains que périurbains ou ruraux, l'académie de Reims affirme sa volonté de garantir à chaque enfant qui lui est confié l'égalité d'accès au savoir, à la culture et à une formation choisie.

Mener à la réussite les élèves issus de familles en situation de grande pauvreté, les enfants allophones nouvellement arrivés sur notre territoire et ceux touchés par le handicap, c'est d'abord créer un climat de confiance et d'accueil bienveillant, où chacun sait pouvoir trouver sa place et être reconnu avec une égale dignité. Il s'agit par conséquent d'assurer les conditions nécessaires aux apprentissages : porter une attention particulière à ceux qui en ont le plus besoin, offrir un cadre de travail serein, où les élèves peuvent apprendre et les personnels exercer leurs missions en confiance, et accompagner chaque jeune dans un parcours personnalisé.

## Objectif 1 : Accueillir tous les élèves avec bienveillance et porter une attention particulière à ceux qui en ont le plus besoin

L'objectif est de créer les conditions de réussite et d'épanouissement de tous les élèves, en prenant en compte les besoins et les spécificités de chacun d'eux. Accompagner les élèves les plus fragiles, ceux dont les familles sont les plus éloignées culturellement de l'École, est une priorité au sein des réseaux d'éducation prioritaire, mais elle doit être au cœur de l'action menée sur l'ensemble du territoire académique, en particulier dans les zones rurales.

Améliorer l'inclusion des élèves en situation de handicap en classe ordinaire et la prise en charge des élèves allophones comme celle des élèves intellectuellement précoces, constitue un axe de travail qu'il faut poursuivre et renforcer.

### Déclinaison de l'objectif :

- Approfondir chez les personnels enseignants, d'éducation et d'encadrement la connaissance des publics pour repérer ceux qui ont le plus besoin de l'école : connaître les réalités des territoires et les conséquences de la grande pauvreté sur les apprentissages ; comprendre les processus cognitifs à l'œuvre chez tous les élèves, avec une attention particulière portée à ceux qui vivent des troubles ou des difficultés.
- Développer chez tous les personnels la maîtrise des gestes professionnels qui permettent une meilleure prise en charge des publics à besoins particuliers au cœur de la classe et dans l'établissement, en particulier des élèves allophones et des élèves handicapés.
- Adapter l'organisation du temps scolaire aux rythmes d'apprentissage des élèves, que ce soit à l'échelle de la journée, de la semaine ou de l'année.
- Nouer un dialogue constructif et confiant avec les familles, afin de favoriser leur implication dans la vie de l'école ou de l'établissement et d'encourager la coéducation, porteuse de réussite et de sérénité scolaires.
- Sensibiliser les élèves et les adultes à la lutte contre le harcèlement et former les acteurs de terrain afin de résoudre les situations dès leur identification.



École Général Carré, Reims

**Mots clés :** école de la confiance, bienveillance, école inclusive, éducation prioritaire, élèves à besoins particuliers, grande pauvreté, ruralité

38,2 %

des écoliers du public  
sont scolarisés dans  
une école rurale

### FOCUS : VERS UNE ÉCOLE RURALE DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

L'académie de Reims travaille à inventer une école rurale du XXI<sup>e</sup> siècle, dynamique et attractive. La signature de trois conventions ruralité (Ardennes, Aube et Haute-Marne) et le dialogue historiquement instauré dans la Marne permettent de collaborer au plus près des territoires pour maintenir une offre de formation de qualité pour tous, et cela même dans les zones les plus isolées. Ce dialogue s'étendra au second degré de manière à penser cette école rurale dans sa globalité, au travers notamment d'expérimentations d'écoles du socle.

L'école doit s'adapter à ces contextes particuliers, en connaître les spécificités et les enjeux, en valoriser les atouts et faire collaborer les différents acteurs de terrain pour accueillir et faire réussir tous les élèves. Le numérique éducatif, les internats et leurs projets éducatifs, les formations et projets communs interdegrés innovants sont des leviers au service de l'égalité d'accès à la formation et à la culture.

## Objectif 2 : Installer un environnement scolaire serein

L'École est le lieu de la socialisation où s'acquièrent et s'incarnent dès le plus jeune âge les valeurs de respect d'autrui, d'entraide et de responsabilité. C'est là l'une des missions fondamentales que la Nation assigne à l'École et que notre académie entend plus que jamais mettre en œuvre : faire partager aux élèves les valeurs de la République, faire vivre au quotidien les valeurs d'écoute, d'accueil de l'autre, de solidarité ; sensibiliser les enfants dès l'école maternelle à l'égalité entre filles et garçons, à la lutte contre toutes formes de discrimination, au respect des droits de chacun. Le devoir de notre École ne saurait se borner à la transmission de savoirs détachés des valeurs qui leur sont inhérentes : nous partageons l'ambition de faire de nos élèves de futurs citoyens responsables, tolérants et libres parce qu'éclairés. Au-delà de la sécurisation des écoles et des établissements face aux menaces extérieures, il importe de préserver au sein de la classe une atmosphère de vie et de travail apaisée, sans laquelle il ne peut y avoir d'apprentissage efficace. L'inscription des écoles et établissements dans la démarche qualité climat scolaire est essentielle pour garantir cet environnement serein.



Enfin, l'académie a à cœur de garantir le bien-être au travail de tous ses personnels, de prévenir les risques psychosociaux et de trouver des réponses adaptées aux situations de chacun. Le pilotage académique est attentif aux relations humaines et à l'épanouissement professionnel de chacun. Ce pilotage bienveillant se mesure du niveau académique à celui de l'établissement.

### Déclinaison de l'objectif :

- Accompagner les écoles et les établissements dans la conduite d'une démarche qui garantit un climat scolaire de qualité, propice à la réussite de tous.
- Soutenir les personnels de direction et les directeurs d'école dans la sécurisation des établissements.
- Faire partager la culture de l'engagement dans tous les aspects de l'école, en classe et hors la classe, en favorisant les projets fédérateurs, l'initiative et la coopération.
- Maintenir la qualité du dialogue social.
- Améliorer l'accompagnement de chaque agent en début de carrière et des enseignants en fragilité.
- Soutenir les personnels qui rencontrent des difficultés dans l'exercice de leurs missions.
- Encourager les liens professionnels et intercatégoriels pour trouver des réponses collectives aux enjeux de l'École.

**Mots clés :** vivre ensemble, citoyenneté, valeurs de la République, respect d'autrui, qualité de vie au travail, parcours santé, développement durable, accompagnement

### FOCUS : RÉUSSITE SCOLAIRE DES ÉLÈVES EN SITUATION DE GRANDE PAUVRETÉ

L'académie accueille une proportion élevée d'enfants et d'adolescents issus de familles en situation de grande pauvreté : 43 % de professions et catégories socio-professionnelles (PCS) défavorisées contre 33,6 % au niveau national. La réduction des écarts de réussite entre ces publics fragiles et les élèves issus de PCS plus favorisées constitue une priorité absolue qui engage la responsabilité de tous les acteurs de l'École et implique de mener une action collective et concertée. A cet effet, un groupe de travail académique a été créé, piloté par un IA-DASEN et composé d'un IA-IPR, du Proviseur Vie Scolaire (PVS), de la cheffe du Service Académique de l'Information et de l'Orientation (SAIO) et d'un référent de chaque département. Son action, menée en partenariat avec ATD Quart Monde, s'articule autour de trois axes principaux :

- La formation des personnels afin d'approfondir chez tous les agents concernés (cadres, personnels enseignants et non-enseignants) la connaissance des publics fragiles, des réalités du territoire et des conséquences de la grande pauvreté sur les apprentissages, sur l'image de soi et sur sa relation à l'École.
- Le recensement et la diffusion des actions menées sur le terrain et des pratiques de classe adaptées aux besoins de ces élèves. Les expérimentations éprouvées dans les réseaux d'éducation prioritaire ont à cet égard vocation à être étendues à l'ensemble du territoire.
- L'orientation des élèves : l'iniquité de réussite scolaire liée à la grande pauvreté se double parfois d'une iniquité d'accès à une orientation choisie et ambitieuse. Il s'agit d'approfondir la réflexion sur le parcours et l'orientation dans le premier degré (en SEGPA et en ULIS) et dans le second degré (post 3ème et post 2nde, post CAP), afin de lutter contre les déterminants « cachés » liés à la grande pauvreté, et d'accompagner au plus près les élèves concernés dans leur projet scolaire et professionnel.

## Objectif 3 : Adapter les parcours pour que chacun y trouve ou retrouve sa place

Quels que soient les écueils rencontrés dans son parcours, chaque élève doit garder la conviction qu'il est et reste toujours le bienvenu à l'école.

Accueillir la diversité des élèves et relever le défi de la réussite de chacun, c'est accepter le principe d'une personnalisation des parcours, c'est permettre les tâtonnements d'une personnalité en construction, c'est favoriser les orientations choisies et non subies, c'est aussi redonner confiance et ambition à ceux qui se détournent de l'école.

### Déclinaison de l'objectif :

- Permettre souplesse et mobilité dans les parcours des élèves : faciliter les réorientations et les passerelles, adapter les parcours en fonction des acquis et des motivations de chacun.
- Soutenir la persévérance scolaire en redonnant confiance aux élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs parcours.
- Mettre en place des modalités spécifiques de préparation à l'examen pour ceux qui ont été ajournés.
- Porter une attention particulière à l'accueil des élèves intégrant la voie professionnelle pour améliorer la transition entre le collège et le lycée.
- Faciliter la mobilité géographique pour mettre en adéquation les aspirations des élèves et les affectations, par le développement d'internats, notamment en milieu rural.
- Exploiter les ressources du numérique pour élargir les offres de formation, en particulier par l'accès à l'enseignement à distance synchrone et asynchrone.
- Développer l'accueil par les pairs et les aînés dans l'esprit des cordées de la réussite.
- Apporter des réponses innovantes pour personnaliser les parcours.

**Mots clés :** inventivité, souplesse et adaptation des parcours, réorientations et passerelles, lutte contre le décrochage, réussite



École primaire de Payns, Aube

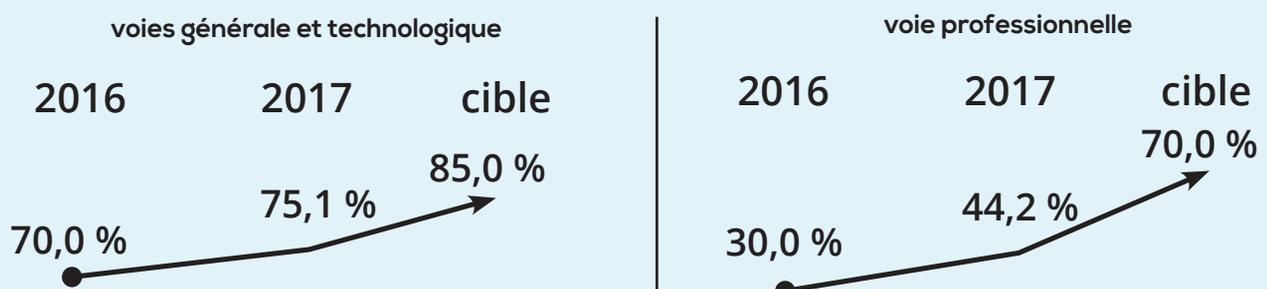


Élèves de collège au CDI, MEN

## FOCUS : MAINTIEN EN FORMATION

Toutes voies confondues, seuls 56,7 % des élèves des lycées publics ayant échoué à la session 2016 du baccalauréat ont été maintenus en formation à la rentrée suivante. Trop nombreux sont les élèves qui renoncent à le préparer de nouveau et sortent ainsi du système scolaire sans diplôme. Cette moyenne cache des écarts importants entre les voies professionnelle, technologique et générale, et entre les établissements. Au-delà du droit à accéder à une nouvelle préparation de l'examen dans l'établissement dont ils sont issus, l'École doit offrir à ces élèves un cadre de formation et des modalités pédagogiques adaptés à leur profil, à leurs besoins et à leurs contraintes. Pour contribuer au mieux à la réussite de ces jeunes, il est nécessaire d'accompagner leur réengagement, de créer les conditions de leur implication dans les apprentissages et d'œuvrer à leur persévérance scolaire. Piloté par la Délégation Académique à la Pédagogie (DAP), ce dossier conduit à déployer des principes pédagogiques — en particulier le tutorat et la banque de ressources numériques — qui ont vocation à bénéficier à tous les lycéens.

### Taux de maintien en formation des élèves du public ayant échoué au baccalauréat







## AXE 2.

### Faire réussir tous les élèves en reconnaissant la diversité des excellences

La responsabilité de l'École est de proposer une pédagogie qui permette à chaque élève, en tant que personne, de réussir, en s'appuyant sur ses qualités, en valorisant ses acquis et en exploitant ses appétences. Il s'agit de veiller à ce que chaque élève maîtrise les savoirs fondamentaux dès le début de sa scolarité et de l'aider à prendre conscience de ses aptitudes pour l'accompagner, tout au long de son parcours, dans la voie de réussite qu'il aura choisie.

## Objectif 4 : Permettre à chaque élève d'accéder à la maîtrise des savoirs garantissant la réussite de sa scolarité tout au long de son parcours

À chaque étape de la scolarité correspondent des savoirs à faire acquérir à tous les élèves :

- les apprentissages premiers à l'école maternelle,
- les savoirs fondamentaux au cycle 2 : lire, écrire, compter, respecter autrui,
- le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, à l'issue de la scolarité obligatoire,
- les compétences et connaissances nécessaires à l'obtention du diplôme de fin de cycle au lycée,
- les attendus nécessaires pour réussir ses études supérieures.

Chaque enseignant, en fonction de son contexte d'exercice, doit être parfaitement convaincu de l'importance de son action particulière au quotidien et de la responsabilité qu'il partage avec l'équipe pédagogique et éducative à laquelle il appartient. Il lui incombe de se fixer une obligation de résultats par rapport aux objectifs du cycle dans lequel il agit.

La maîtrise de ces savoirs progressivement construits conditionne pour chaque élève la réussite de sa scolarité et la poursuite de son parcours scolaire. C'est la raison pour laquelle notre devoir collectif est d'assurer l'égalité des chances de nos élèves, en réduisant les écarts dans la maîtrise de ces savoirs fondamentaux, notamment entre les publics de l'éducation prioritaire et ceux de milieux plus favorisés.

### Déclinaison de l'objectif :

- Renforcer la maîtrise de la langue française, fondement de tous les apprentissages, du début de la scolarité aux classes de lycée : objectif de 100 % d'élèves qui maîtrisent les savoirs fondamentaux à l'issue du cycle 2, maîtrise du domaine 1 du socle commun de compétences, de connaissances et de culture au collège, approfondissement des compétences langagières écrites et orales au lycée dans la perspective des examens et de la poursuite d'études. Si l'apprentissage de la maîtrise de la langue relève de la compétence d'un professeur dans le premier degré, il est de la responsabilité de tous les professeurs, dans toutes les disciplines, dans le second degré.
- Assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux en mathématiques : habiletés en numération, compréhension du sens et des techniques opératoires, connaissance de l'objet géométrique et construction progressive d'un savoir-faire dans la résolution de problèmes.
- Construire l'autonomie des élèves : permettre à l'élève d'apprendre à apprendre, l'amener à s'approprier des stratégies de compréhension et d'investigation, à jouer un rôle actif dans ses apprentissages.
- Développer les compétences inhérentes à la coopération, encourager l'initiative de l'élève.
- Favoriser le développement du plurilinguisme.
- Approfondir les liens entre les enseignements généraux et les enseignements spécialisés pour développer chez les élèves de la voie professionnelle les compétences transversales attendues dans le monde professionnel (notamment celle de la maîtrise de la langue).



**Mots clés :** priorité à l'école primaire, savoirs fondamentaux, maîtrise des langages, autonomie de l'élève

### FOCUS : 100 % D'ÉLÈVES BONS LECTEURS À LA FIN DU CYCLE 2

Savoir lire, écrire, compter et respecter autrui doit être une réalité pour tous les élèves. Pour atteindre cet objectif, l'académie :

- renforce la formation des enseignants afin d'enrichir les savoirs sur les processus cognitifs à l'œuvre dans l'acte de lecture, de conforter les pratiques et les gestes professionnels ;
- accompagne les équipes dans la mise en œuvre de la différenciation pédagogique, condition essentielle de l'acquisition par tous les élèves des compétences de lecture ;
- adapte les conditions d'enseignement aux besoins et aux rythmes des élèves : une réduction des effectifs a été mise en place à la rentrée 2017 pour les classes de CP en REP+ ;
- étendra à la rentrée 2018 le principe de réduction des effectifs à tous les CP de l'éducation prioritaire et aux classes de CE1.

## Objectif 5 : Construire des modalités pédagogiques adaptées aux besoins des élèves

L'enseignement s'adresse à tous les élèves dans leur diversité. Il lui faut par conséquent proposer des situations d'apprentissage diverses et différenciées pour s'adapter aux besoins, aux capacités et aux compétences de chacun. Les réponses pédagogiques différenciées gagnent à être construites en concertation, en équipe disciplinaire et pluridisciplinaire. Construire les enseignements sur les besoins identifiés, c'est observer l'élève au travail et accorder toute sa place à l'erreur, condition de l'apprentissage et vecteur de progrès. Dans cette logique, l'évaluation, si elle rend compte des acquis scolaires, doit être systématiquement pensée et mise en œuvre pour contribuer aux apprentissages.



### Déclinaison de l'objectif :

- Promouvoir et diffuser des pratiques pédagogiques mettant en œuvre une approche différenciée et adaptée aux besoins et aux compétences des élèves.
- Favoriser une pédagogie explicite, fondée sur une connaissance des processus cognitifs à l'œuvre dans les apprentissages et des obstacles à la compréhension.
- Tirer profit des potentialités offertes par le numérique au service du développement de l'autonomie de l'élève, de la différenciation, voire de l'individualisation de l'action pédagogique.
- Faire de l'évaluation un outil au service des apprentissages ; conduire les progressions et les enseignements en se fondant sur une évaluation formative bienveillante qui rende compte des réussites et des progrès, et qui formule des conseils et des objectifs accessibles.
- Communiquer avec les familles sur les acquis et les progrès de leur(s) enfant(s).
- Accompagner le travail de l'élève dans et hors la classe en exploitant de manière cohérente les modalités et les dispositifs d'accompagnement : programme « devoirs faits », accompagnement personnalisé en collège et en lycée, accompagnement continu en éducation prioritaire, activités pédagogiques complémentaires, accompagnement éducatif, tutorat, etc.
- Encourager la coopération et le tutorat entre pairs.

**Mots clés :** pédagogie, différenciation pédagogique, accompagnement, numérique éducatif, devoirs faits, évaluation au service des apprentissages

### FOCUS : L'ÉDUCATION PRIORITAIRE : UN LABORATOIRE POUR L'ACADÉMIE

18,5 %

des écoliers du public de l'académie et

23,8 %

des collégiens du public sont scolarisés en éducation prioritaire

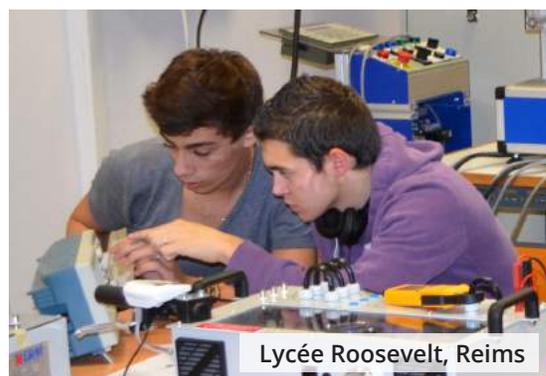
Aujourd'hui véritable laboratoire d'évolution des réflexions et des pratiques pédagogiques, l'éducation prioritaire est à l'avant-garde des évolutions attendues. La refondation de l'éducation prioritaire est mise en œuvre depuis la rentrée 2015. Elle est soutenue par un pilotage académique renouvelé autour de trois points :

- le pilotage académique : véritable aller/retour avec le terrain ; partage et essaimage des bonnes pratiques ; mise en réseau des réseaux ;
- la formation est académique déclinée selon deux modalités : des séminaires académiques inter-degrés et inter-métiers et des formations inter-degrés au sein des réseaux ;
- les pratiques pédagogiques et éducatives fondées sur une évaluation bienveillante, contribuant à renforcer l'ambition des élèves et permettant de leur donner confiance en l'avenir.

## Objectif 6 : Valoriser les talents et répondre aux aspirations des élèves par la diversité des parcours

Connaître et reconnaître les possibilités et les talents de chaque élève est une condition pour penser son parcours. Il s'agit de lutter avec détermination contre l'autocensure d'un certain nombre d'élèves et de les accompagner dans la construction d'un parcours personnel vers une excellence choisie, qu'elle soit sportive, artistique, littéraire, scientifique, technologique ou professionnelle. Il n'existe pas un parcours unique de réussite. Pour élever le niveau de qualification des élèves, il est nécessaire de mener une politique d'orientation volontaire afin d'accroître l'ambition scolaire. La poursuite d'études, quelle que soit la filière choisie, doit être une voie de réussite et d'insertion professionnelle.

La voie professionnelle doit offrir des formations et une pédagogie adaptées aux élèves qu'elle accueille. Au-delà des savoirs et compétences spécifiques liés à la préparation à une qualification professionnelle, elle développe des compétences utiles dans la vie personnelle comme professionnelle. Les atouts de la voie professionnelle doivent être connus et partagés afin qu'elle soit davantage perçue et choisie pour ce qu'elle est : une voie de réussite, pertinente et ambitieuse.



### Déclinaison de l'objectif :

- Accompagner les élèves dans la construction de leur projet personnel.
- Construire une offre de formation qui prenne en compte les capacités et les appétences des élèves tout en répondant aux besoins de qualification projetés.
- Assurer la continuité pédagogique des parcours (cycle 3, liaison collège-lycée, continuum bac -3 / bac +3) afin d'éviter la superposition de niveaux, compartimentés en cycles, qui seraient autant d'obstacles que l'élève devrait franchir au cours de sa scolarité.

**Taux de passage de terminale professionnelle en sections de techniciens supérieurs (en 2017)**

Académie 22,3 %  
France 19,0 %

# 39

établissements engagés dans le processus de labellisation « établissement européen »



### FOCUS : LABEL « ÉTABLISSEMENT EUROPÉEN »

Depuis la naissance du projet en 2012, ce sont 39 établissements de l'académie de Reims, collèges et lycées généraux, technologiques et professionnels, qui se sont engagés année après année dans le processus de labellisation « établissement européen ». Ce dispositif, qui leur a permis de fédérer leurs actions d'ouverture européenne et de développer leur propre projet en bénéficiant de l'accompagnement de la Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération (DAREIC), contribue au dynamisme de l'académie dans les domaines des partenariats européens, de la mobilité réelle et virtuelle, mais aussi de l'enseignement des disciplines non linguistiques et des langues vivantes. Il constitue ainsi un levier d'apprentissage pour les élèves, et de formation continue pour les personnels enseignants et de direction. Il a enfin permis de développer un véritable réseau d'établissements sur le territoire champardennais, dont la collaboration se concrétise notamment autour de la constitution, à l'initiative d'établissements moteurs, de consortia Erasmus + dans plusieurs bassins de formation. Sorti du cadre de l'expérimentation à la rentrée 2017, le projet fait désormais partie des actions pérennes de l'académie et reste ouvert à tous les établissements qui le souhaitent.

- Créer des secondes professionnelles communes pour rendre l'orientation plus progressive.
- Développer des compétences transversales et transférables.
- Faciliter l'adaptation des élèves aux attendus des formations post-bac ; favoriser en particulier l'accès et la réussite au BTS des élèves titulaires d'un baccalauréat professionnel, et en IUT des bacheliers de la voie technologique.
- Mettre en œuvre le plan étudiant pour une poursuite d'études réussie, adaptée à chaque bachelier.
- Permettre la mobilité cognitive : développer l'ouverture intellectuelle et culturelle de tous les élèves.
- Diversifier et enrichir les parcours linguistiques : bilangues, langues et cultures de l'Antiquité, sections européennes.
- Développer la mobilité européenne et internationale, réelle et virtuelle, et les compétences interculturelles.
- Promouvoir le parcours d'éducation artistique et culturelle et inclure des objectifs d'apprentissage clairement identifiés dans les actions éducatives menées.



**Mots clés :** orientation active, continuum bac -3 / bac +3, compétences transférables, représentations des métiers, excellence, individualisation des enseignements, éducation artistique et culturelle



## FOCUS : ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'académie s'attache à promouvoir l'éducation artistique et culturelle au cœur de la classe pour chaque élève, à travers quatre actions majeures :

1. Assurer un large vivier d'acteurs impliqués : le FÉAC. Pour fédérer les équipes pédagogiques, l'académie de Reims propose chaque année un Forum de l'Éducation Artistique et Culturelle, organisé conjointement par le rectorat (DAAC), la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et le réseau Canopé des quatre départements. Ce forum permet la rencontre, dans le cadre de conférences, de tables rondes et d'ateliers, des enseignants du 1er et du 2nd degrés avec quelque 70 artistes et structures culturelles, afin de partager des expériences, d'aider à l'élaboration de projets et de développer des ambitions au sein des réseaux d'établissements scolaires.
2. Garantir l'équité d'accès à l'éducation artistique et culturelle des publics les plus fragiles : THÉÂTRE EN REP. Dès janvier 2018, les 30 réseaux d'éducation prioritaire de l'académie proposent une activité théâtre au sein du collège ou de l'école et bénéficient de l'intervention d'un partenaire professionnel. Il s'agit à terme d'offrir à tous les élèves de l'éducation prioritaire la possibilité de développer à la fois une pratique éclairée du jeu théâtral et une connaissance du spectacle vivant par la fréquentation régulière d'une structure culturelle de proximité.
3. Éduquer à l'art et par l'art, une pratique socialisante : le CHANT CHORAL. Présentes dans 95 % des collèges de l'académie en 2017 (contre 89 % au plan national), les chorales scolaires rassemblent une quarantaine d'élèves et participent à deux concerts ou cérémonies républicaines par an. Pour la rentrée 2018, 100 % des écoles et des collèges proposeront une activité de chant choral.
4. Promouvoir le Livre et la LECTURE pour tous. L'académie participe activement au programme national « ENSEMBLE POUR UN PAYS DE LECTEURS » à travers de nombreuses actions destinées à susciter le goût et la pratique régulière de la lecture, de l'école primaire au lycée : partenariats avec les médiathèques locales, lectures offertes dans le cadre de liaisons école-collège-lycée, participation aux salons de littérature jeunesse, prix et concours de lecture, expérimentations « silence on lit » ou « nuit de la lecture ».





## AXE 3.

### **Promouvoir l'action collective par la formation, l'innovation et la coopération**

Les objectifs et les défis que s'assigne l'académie de Reims exigent une mise en cohérence des forces et des actions, à l'échelle de l'école ou de l'établissement comme à celle de l'académie. La réussite du projet académique passe par la valorisation des compétences de ses acteurs et dépend de notre capacité à innover et à travailler ensemble, en confiance.

Si l'École est porteuse de valeurs, par son organisation et par son action, elle se doit de les incarner. La nécessité de se former tout au long de la vie, l'innovation et la créativité attendues de chacun pour vivre dans une société en perpétuelle évolution, la solidarité et la coopération, doivent guider les décisions et les pratiques des acteurs de l'École. Cette conception de l'institution doit concerner tous les niveaux de l'académie jusqu'à la classe.

## Objectif 7 : Renforcer la professionnalisation, valoriser les compétences et faire confiance aux acteurs

Dans un environnement en constante mutation, l'École a le devoir d'évoluer : le développement professionnel individuel des personnels et collectif des équipes est l'une des conditions essentielles de l'efficacité de l'École. La formation doit par conséquent accompagner les personnels dans l'évolution de leur métier comme dans leurs questionnements. L'atteinte des objectifs fixés par l'académie repose à la fois sur la confiance mutuelle et la responsabilisation des acteurs amenés à s'impliquer dans leurs propres parcours de formation. Celle-ci s'appuie également sur une organisation académique de la professionnalisation qui permet d'agir de façon globale sur la scolarité des élèves.

### Déclinaison de l'objectif :

- Proposer des formations appuyées sur des contenus issus de la recherche, avec une ingénierie pédagogique adaptée ; développer la recherche-action à l'image du travail engagé en éducation prioritaire.
- Évaluer les dispositifs de formation dans une perspective d'amélioration continue.
- Contribuer à adapter la formation initiale, continuée et continue aux évolutions des métiers d'enseignement et d'éducation et de l'environnement professionnel, en lien avec l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE)
- Accompagner les enseignants dans leur parcours professionnel (PPCR) et développer une posture professionnelle réflexive.
- Renforcer l'accompagnement des personnels non titulaires et des personnels rencontrant des difficultés.
- Identifier les ressources et permettre aux personnels de valoriser leurs compétences dans le cadre de leurs activités ou par des missions spécifiques (CAFFA, CAFIPEMF, CAPPEI, certifications diverses), professionnaliser les formateurs.
- Renforcer l'expertise de l'encadrement en concevant un programme de formation spécifique et pluricatégoriel.
- S'appuyer sur l'encadrement intermédiaire pour mieux répondre aux besoins du terrain.



**Mots clés :** recherche et formation, accompagnement, intercatégorialité, responsabilisation des acteurs, développement professionnel, encadrement intermédiaire

### FOCUS : FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

La formation des personnels est un axe fort de l'action académique : déployée pour accompagner les changements de l'École, soutenir les orientations nationales et académiques, répondre aux besoins exprimés par les agents, elle est un levier essentiel du développement professionnel des acteurs et de la mise en cohérence de l'action éducative au service de la réussite des élèves.

Chaque année, le cahier des charges du plan académique de formation (PAF), commun aux premier et second degrés, définit plusieurs priorités afin d'organiser les actions de formation en lien avec la politique éducative nationale et les objectifs du projet académique. Il s'adresse à tous les acteurs, personnels administratifs, personnels d'encadrement et d'éducation, enseignants et non-enseignants. Il conduit à la publication d'une offre riche et cohérente, qui favorise les formations pluricatégorielles et pluridisciplinaires et s'appuie sur les apports de la recherche.

Piloté par la Délégation Académique à la Formation des Personnels (DAFOP), le plan de formation est fondé sur le principe d'une nécessaire articulation entre les fondamentaux des neurosciences et des sciences de l'éducation, et le geste pédagogique quotidien, sur la responsabilisation des acteurs et sur la reconnaissance des écoles et des établissements comme lieux privilégiés de formation.

## Objectif 8 : Encourager l'innovation et la créativité pédagogiques

L'ambition de l'École de toujours mieux répondre aux besoins des élèves conduit à innover, à expérimenter pour proposer des réponses pédagogiques adaptées. Les réussites doivent être partagées pour pouvoir bénéficier au plus grand nombre. En ce sens, l'éducation prioritaire, les collèges numériques, les lycées 4.0 et les divers projets expérimentaux sont des laboratoires.

Les équipes pédagogiques et éducatives sont donc encouragées à décliner la politique nationale et les orientations académiques en exploitant l'autonomie qui est la leur, sous l'impulsion des chefs d'établissement. Les services académiques et les corps d'inspection peuvent apporter leur expertise pour accompagner ces changements dans l'École.

### Déclinaison de l'objectif :

- Encourager l'initiative et la créativité dans les écoles, les établissements et les bassins, comme au cœur de la classe.
- Lancer des appels à projets pour expérimenter des évolutions pédagogiques.
- Faciliter et accompagner par la Cellule Académique en Recherche-Développement, Innovation et Expérimentation (CARDIE) les projets des équipes des écoles et des établissements.
- Promouvoir et diffuser les pratiques innovantes efficaces, notamment par et avec le numérique.
- Faire des bassins d'éducation et de formation des lieux d'expérimentation et de création.



Élèves avec tablette, Fotolia.com

**Mots clés :** créativité, innovation, expérimentation, projet, diffusion des pratiques, numérique éducatif

### FOCUS : NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

L'académie de Reims, en partenariat avec les collectivités locales, est engagée depuis plusieurs années dans des expérimentations numériques à tous les niveaux de scolarité. Dans les écoles et les établissements, cela s'est traduit par la mise à disposition d'équipements individuels mobiles et par l'usage des appareils personnels (BYOD). Simultanément, ces projets pédagogiques ont été accompagnés d'un plan de formation des enseignants. Les formations conduisent à réfléchir à l'aménagement des espaces d'apprentissage, physiques et virtuels (ENT), et aux évolutions des pratiques d'enseignements induites par l'introduction en grand nombre de terminaux numériques mobiles.

Piloté par la Délégation Académique au Numérique Éducatif (DANE), un incubateur académique rassemble tous les partenaires de l'institution impliqués d'une façon ou d'une autre dans les projets, notamment le monde de la recherche. Il a vocation à soutenir l'innovation et à l'évaluer. Les écoles engagées dans le plan numérique pour l'éducation, les collèges lab' et les lycées 4.0 contribuent à faire émerger les pratiques professionnelles qui exploitent toutes les potentialités du numérique.



Lycée polyvalent de Bazeilles, Ardennes



Élèves avec tablette, Fotolia.com

## Objectif 9 : Favoriser les coopérations internes et externes

La coopération entre les acteurs qui agissent directement ou indirectement sur la scolarité des élèves est aujourd'hui un impératif de l'École. La gouvernance de l'académie entend favoriser l'autonomie et responsabiliser les acteurs ; elle souhaite encourager les coopérations et les initiatives locales visant une plus grande cohérence des actions menées en faveur de la réussite des élèves. Les échanges intra et intercatégoriels sont nécessaires pour enrichir mutuellement les expertises et les réflexions pédagogiques. Les collaborations entre les membres d'une équipe pédagogique et éducative facilitent une prise en charge efficace des élèves ; les liens tissés entre les écoles, les établissements, les collectivités territoriales et les milieux associatifs et professionnels permettent d'apporter des réponses variées et appropriées aux problématiques locales. Les solidarités sont essentielles pour créer un cadre d'exercice sécurisé, efficace et confiant.

### Déclinaison de l'objectif :

#### Coopérations internes à l'école :

- Favoriser la coopération horizontale par la mutualisation de la réflexion pédagogique et des pratiques, au sein des établissements, des bassins et dans le cadre de la mise en réseau des réseaux de l'éducation prioritaire.
- Renforcer le pilotage pédagogique des chefs d'établissement, par leur coopération avec les corps d'inspection telle qu'initié en éducation prioritaire, afin d'aider les équipes à définir des axes de progrès.
- Inscrire les dialogues de pilotage pédagogique avec les IA-DASEN dans une perspective d'amélioration continue.
- Faciliter la communication entre les différents niveaux de mise en œuvre du projet académique (services académiques, bassins, circonscriptions, établissements, écoles, classes) pour un enrichissement réciproque de la réflexion.
- Rendre lisible la politique éducative de la région académique et la décliner dans les trois académies.

## Coopérations avec les partenaires de l'école :

- Développer les partenariats culturels et associatifs pour une égalité d'accès aux ressources culturelles ou sportives et à la mobilité internationale.
- Répondre aux spécificités liées à la grande pauvreté en renforçant la collaboration avec ATD Quart Monde.
- Construire l'école rurale du XXIe siècle en partenariat avec les collectivités territoriales : plan collèges Ardennes 2019, mise en réseau des écoles, éducation artistique et culturelle, recours à la visioconférence pour maintenir une offre de formation diversifiée.
- Construire dans les territoires des partenariats avec le monde du travail et des entreprises.
- Repenser, dans le cadre de la région académique, une carte des formations maillant au mieux le territoire et répondant aux besoins du bassin de vie : travail avec les branches professionnelles et les collectivités territoriales, politique de développement des internats.

**Mots clés :** confiance, travail coopératif, partenariat, compte-rendu de son action, accompagnement des écoles et des établissements, relation école-entreprise, région académique, collectivités territoriales



Canopé de l'académie de Reims

## FOCUS : ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Les évolutions technologiques, démographiques et économiques induisent des besoins nouveaux de compétences professionnelles sur les territoires.

Travailler à l'évolution des cartes des formations professionnelles initiales amènent les 3 rectorats de la région académique et la Région Grand Est à œuvrer conjointement :

- en relation étroite avec les représentants du monde professionnel : entreprises, branches professionnelles, collectivités locales, etc., afin d'entendre les besoins exprimés en matière de compétences professionnelles ;
- en analysant les cartes des formations existantes ;
- en prenant en compte les évolutions technologiques et les rénovations de diplômes.

Ce travail, conduit annuellement, implique les services académiques (statistiques, Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue, corps d'inspection, service des moyens) ainsi que ceux du conseil régional, en s'appuyant particulièrement sur le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP). Ce contrat définit la feuille de route régionale sur l'offre de formation professionnelle.

# GLOSSAIRE

- **ATD Quart Monde** : Agir tous pour la dignité Quart Monde, penser et agir autrement contre la misère
- **BAC** : Baccalauréat
- **BTS** : Brevet de technicien supérieur
- **BYOD** : L'acronyme « BYOD » est l'abréviation de l'expression anglaise «*Bring your own device*» (en français : « Apportez votre équipement personnel de communication » ou « AVEC »)
- **CAFFA** : Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique
- **CAFIPEMF** : Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur
- **CAP** : Certificat d'aptitude professionnelle
- **CAPPEI** : Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
- **CARDIE** : Cellule académique en recherche-développement, innovation et expérimentation
- **CAREP** : Centre académique de ressources pour l'éducation prioritaire
- **CP** : Cours préparatoire
- **CPRDFOP** : Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles
- **DAAC** : Délégation académique à l'éducation et à l'action culturelle
- **DAFOP** : Délégation académique à la formation des personnels
- **DAFPIC** : Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue
- **DANE** : Délégation académique au numérique éducatif
- **DAP** : Délégation académique à la pédagogie
- **DAREIC** : Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération
- **DAVS** : Délégation académique à la vie scolaire
- **DOM** : Département d'outre-mer
- **DRAC** : Direction régionale des affaires culturelles
- **DSDEN** : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
- **ENT** : Espace numérique de travail
- **EREA** : Établissement régional d'enseignement adapté
- **ESPE** : École supérieure du professorat et de l'éducation
- **FEAC** : Forum de l'éducation artistique et culturelle
- **GT** : Général et technologique
- **IA-DASEN** : Inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'Éducation nationale
- **IA-IPR** : Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional
- **IEN** : Inspecteur de l'Éducation nationale
- **IUT** : Institut universitaire de technologie
- **MEN** : Ministère de l'Éducation nationale
- **PAF** : Plan académique de formation
- **PCS** : Professions et catégories socio-professionnelles
- **PPCR** : Parcours professionnels, carrières et rémunérations
- **PVS** : Proviseur vie scolaire
- **REP** : Réseau d'éducation prioritaire
- **REP+** : Réseau d'éducation prioritaire renforcé
- **SAIO** : Service académique de l'information et de l'orientation
- **SEGPA** : Section d'enseignement général et professionnel adapté
- **ULIS** : Unité localisée pour l'inclusion scolaire
- **URCA** : Université de Reims Champagne-Ardenne



École maternelle de Payns, Aube

© Rectorat de l'académie de Reims  
Édition : janvier 2018  
Directrice de la publication : Hélène INSEL  
Conception : Service communication  
Photographies : Rectorat de l'académie de Reims, Enzo Tedeschi (GIP FC), Magali Delporte (PictureTank, MEN), Monkey Business, Photo Passion, Syda Productions, Contrastwerkstatt (Fotolia.com)



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE REIMS

**1, rue Navier 51082 Reims cedex**

téléphone : 03.26.05.69.69

Ouvert au public du lundi au  
vendredi de 8h30 à 12h30  
et de 13h30 à 17h00

Nous suivre :

 [twitter.com/academie\\_reims](https://twitter.com/academie_reims)

 [facebook.com/academie.reims](https://facebook.com/academie.reims)



[www.ac-reims.fr](http://www.ac-reims.fr)